



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 71662

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'absence de protection au titre des monuments historiques du restaurant Le Procope, rue de l'Ancienne-Comédie à Paris. Le plus vieux restaurant de la capitale, ouvert en 1686, est un haut lieu de notre patrimoine historique et culturel. Les plus beaux esprits du monde des lettres, des arts et de la politique s'y rencontrent : les comédiens-français en 1689, Voltaire, Rousseau et Diderot, qui y forgea l'Encyclopédie, pendant la Révolution. Danton, Marat et Robespierre étaient de fidèles habitués tandis que Benjamin Franklin y travailla à la rédaction de la constitution américaine. Les témoignages de ce passé illustre méritent que l'on s'intéresse à la conservation de cet immeuble et de son intérieur en le mettant à l'abri de toute modification qui pourrait en altérer la nature. Compte tenu de l'intérêt historique et culturel exceptionnel du Procope, il lui demande de bien vouloir inscrire ce haut lieu de l'histoire politique et culturelle au titre de la protection des monuments historiques de manière à garantir sa pérennité.

Texte de la réponse

La façade sur rue avec ses balcons en fer forgé, et la toiture correspondante de l'immeuble situé 13, rue de l'Ancienne-Comédie à PARIS VI, qui abrite le café Le Procope, ont été inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 20 janvier 1962. Une étude complémentaire est envisagée en vue de la protection éventuelle des intérieurs au titre des monuments historiques. Toutefois, une telle protection n'aurait pas pour effet d'assurer dans l'avenir le maintien de l'activité de restauration. En effet, la protection au titre des monuments historiques n'a pas d'incidence directe sur l'affectation des immeubles auxquels elle s'applique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71662

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7492

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8966